

CHRONIQUE CIBLONS L'ÉGALITÉ

Sur le... Web

Quand faire une ADS?

- Lorsque des femmes et des hommes sont concernés par le projet, directement ou indirectement.
- Lorsque des enjeux d'égalité entre les sexes se posent.

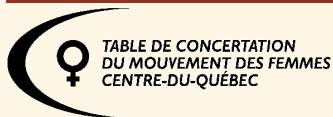
L'ADS peut s'appliquer dans de nombreux domaines :

- l'éducation;
- la santé;
- le développement régional;
- le transport collectif;
- l'emploi;
- les finances;
- la politique familiale;
- le développement économique;
- Le développement durable.

Avantages de l'ADS
(voir pages 8 et 9) du document

Cette chronique est rendue possible grâce à la participation financière du MCCC

Pour nous rejoindre



19-A, rue de Courval
Victoriaville G6P 4W2

Téléphone
819.758.8282

Télécopie
819.758.7624

Adresse électronique
coordo@femmescentreduquebec.qc.ca

Nous sommes sur le Web!
www.femmescentreduquebec.qc.ca

Cette chronique résumera les deux dernières étapes de l'approche ADS, soit celles de la mise en œuvre et de l'évaluation. Ces dernières nous permettent de répondre à cette ultime question : **Le projet a-t-il contribué à l'atteinte de l'égalité entre les sexes?**

[Pour vous inscrire à notre liste d'envoi](#)

[Chroniques précédentes](#)

L'ADS : UNE APPROCHE DIFFÉRENCIÉE

Étape 5 : Mise en œuvre du projet

Cette étape consiste à déterminer la stratégie de mise en œuvre et les ressources nécessaires afin que les femmes et les hommes profitent de façon équitable du projet. Qui sera responsable de l'ADS au sein du projet? Comment la mise en œuvre intégrera-t-elle concrètement les besoins différenciés des femmes et des hommes? Comment seront réparties les sommes allouées au projet pour tenir compte de la différenciation observée entre les femmes et les hommes? Quels seront nos indicateurs en regard de l'ADS?

Étape 6 : Faire le suivi et l'évaluation du projet

Tout au long de la mise en œuvre du projet, on doit s'assurer que la collecte, l'analyse et l'interprétation de l'information recueillie, ainsi que les actions réalisées ou en voie de l'être, tiennent compte des femmes et des hommes selon les enjeux identifiés au départ. À cette étape, on se pose les questions suivantes :

1. Est-ce que les données quantitatives et qualitatives déjà recueillies sont suffisantes pour distinguer les femmes et les hommes? D'autres données sont-elles nécessaires?
2. Selon les données recueillies, quels ont été les effets de l'intervention chez les femmes et les hommes? Les objectifs et les résultats ont-ils été atteints?
3. Quelles modifications au projet pourrait-on proposer pour mieux tenir compte des besoins différenciés des femmes et des hommes?

PRIX ÉGALITÉ 2012 : UN GAGNANT CHEZ NOUS!

Depuis 2007, le Prix Égalité récompense des projets réalisés par des organismes publics, parapublics, privés ou communautaires qui favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec. En 2012, avec son projet **Conciliation travail-famille: un outil profitable**, la **Chambre de commerce et d'industrie des Bois-Francs et de l'Érable** a été récipiendaire d'un prix Égalité dans la catégorie « conciliation travail-famille ».

Description du projet gagnant

La conciliation travail-famille demeure un défi pour les travailleurs et travailleuses au Centre-du-Québec. Plusieurs organismes de la MRC préoccupés par ce défi se sont réunis pour réfléchir aux solutions possibles. Pour relever ce défi collectif, ils ont conçu un guide pour accompagner les entreprises dans leurs démarches d'implantation de mesures de conciliation travail-famille. Un site Web a été également élaboré. Ces outils s'adressent aux gestionnaires qui cherchent des solutions durables pour aider leurs travailleurs et travailleuses à faire face plus facilement à leurs obligations familiales et professionnelles. C'est gagnant pour les travailleuses et les travailleurs, mais aussi pour les employeurs.

[Pour consulter le guide](#)

Des questions ou des commentaires?

Envoyez-nous un courrier électronique au coordo@femmescentreduquebec.qc.ca ou appelez le 819.758.8282